

Avenant à la convention n°2020-310 RA passée pour le château du Bouchet en Brenne entre la Demeure Historique et la Société Civile Immobilière du château du Bouchet en Brenne, propriétaire.

(Articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine)

Le présent avenant est pris en application du dernier alinéa de l'article 1^{er} à la convention de mécénat n°2020-310 RA passée pour le clos, le couvert et les structures de l'ensemble des bâtiments, ainsi que le décor de la chambre Montespan (cheminée et médaillon) du château du Bouchet en Brenne – 36300 Rosnay entre la Demeure Historique et la SCI du château du Bouchet en Brenne, propriétaire du monument, et signée le 27 décembre 2020.

Il est passé entre :

+ la Demeure Historique, association reconnue d'utilité publique, domiciliée 57 quai de la Tournelle, Paris Vème, agréée le 8 juillet 2008 puis le 13 juillet 2021 par le ministre chargé du Budget en application du 2 bis de l'article 200 et du f du 1 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts, représentée par Armelle Verjat, Déléguée générale, dûment habilitée par le Conseil d'Administration, dénommée ci-après « la Demeure Historique » ;

+ la SCI du château du Bouchet en Brenne, propriétaire du monument dont le siège se trouve au château du Bouchet en Brenne - 36300, représentée par ses co-gérants Lancelot Durand et Bérénice Durand – 6, rue Saint Séverin 75006 Paris, dénommée ci-après « la Société civile » ;

+ Les associés de cette société civile, dont la liste est la suivante :

- Jean-Louis Durand, domicilié à La Groirie - 72650 Trangé (26 %)
- Gaëtane Durand Lépine, domiciliée à La Groirie - 72650 Trangé (26 %)
- Lancelot Durand, domicilié à La Groirie - 72650 Trangé (12 %)
- Bérénice Durand, domiciliée à La Groirie - 72650 Trangé (12 %)
- Augustin Durand, domicilié à La Groirie - 72650 Trangé (12 %)
- Sixte Durand, domicilié à La Groirie - 72650 Trangé (12 %)

Dénommés ci-après « les associés ».

Article 1 : La Société civile déclare sous sa responsabilité que les travaux objets du présent avenant portent sur les parties classées du Monument ou sur des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties classées.

Article 2 : L'alinéa 1^{er} de l'article 5 de la convention n° 2020-310 RA signée le 27 décembre 2020 est modifié comme suit :

« La Société civile s'engage à lancer les travaux dès que deux conditions auront été remplies : l'obtention d'un financement par les subventions publiques et les dons de mécénat de 98 % pour chaque tranche de travaux ; la Société civile reste néanmoins libre de commencer les travaux dans l'hypothèse où ce taux n'est pas atteint, à charge pour elle de trouver les financements complémentaires nécessaires ; l'obtention du permis de construire ou de l'autorisation de travaux. »

Le reste de la convention est inchangé.

Article 3 : Les annexes n° I, II et III du présent avenant complètent les annexes n° I, II et III de la convention n°2020-310 RA signée le 27 décembre 2020 pour la phase n°2 des travaux afférente aux



travaux de restauration et de mise en accessibilité du château du Bouchet en Brenne, étant entendu que l'étude de diagnostic et de faisabilité préalable de la phase n°1 a été réalisée.


Fait en 7 exemplaires à Paris, le 17 décembre 2023

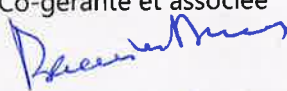
Signatures :



Armelle Verjat
Déléguée générale de la Demeure
Historique

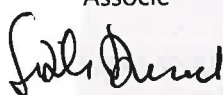
Jean-Louis Durand
Associé


Gaétane Durand
Associée


Lancelot Durand
Co-gérant et associé


Bérénice Durand
Co-gérante et associée


Augustin Durand
Associé


Sixte Durand
Associé


Annexe I : Programme de travaux

Suite à la réalisation de l'étude de diagnostic et de faisabilité préalable aux travaux de restauration et de mise en accessibilité des parties classées du monument, le programme de travaux porte sur la restauration du logis ouest, du pont-levis, des façades et toitures du château ainsi que de la courtine du château du Bouchet-en-Brenne.

Tranche n° 1 : Logis Ouest - Terrasse et Pavillon d'angle	Montant HT
Installation de chantier	29 700 €
Maçonnerie – Pierre de taille	244 800 €
Etanchéité de la terrasse	144 500 €
Maitrise d'œuvre	132 247,60 €
Contrôle SPS	27 562,48 €
Hausses et aléas	57 824,76 €
Total 1 HT	636 634,84 €

Tranche n° 2 : Pont-levis	Montant HT
Installation de chantier	17 450 €
Maçonnerie	117 550 €
Maitrise d'œuvre	10 334,25 €
Contrôle SPS	1 453,34 €
Hausses et aléas	14 533,43 €
Total 2 HT	161 321,02 €

Tranche n° 3 : façades et toitures du château	Montant HT
Installation de chantier	193 725 €
Maçonnerie	232 475 €
Menuiserie - Serrurerie	534 350 €
Cheminées	7 000 €
Couverture	147 450 €
Maitrise d'œuvre	70 952 €
Contrôle SPS	17 017 €
Hausses et aléas	119 095,20 €
Total 3 HT	1 322 064,20 €

Tranche n° 4 : Courtine	Montant HT
Installation de chantier et travaux préparatoires	112 050 €
Maçonnerie – Pierre de taille	364 950 €

5

Maitrise d'œuvre	33 747,75 €
Contrôle SPS	5 107,48 €
Hausses et aléas	51 074,78 €
Total 4 HT	566 930,01 €

Total HT 1 à 4	2 686 950,07 €
-----------------------	-----------------------

Annexe II : Plan de financement

Tranches n°1 à 4

Financement	Pourcentage	Montant
Mécénat	38 %	1 021 041,02 €
DRAC	50 %	1 343 475,03 €
Conseil départemental de l'Indre	10 %	268 695 €
Autofinancement	2 %	53 739,02 €
Total	100 %	2 686 950,07 €

Annexe III

▪ Entreprises réalisant les travaux :

❖ Maitrise d'œuvre :

Frédéric Didier ACMH
2 BDM Architecture & Patrimoine
60-62 rue d'Hauteville
75010 Paris

❖ Travaux :

En cours

▪ Échéancier des travaux :

Tranche n° 1 (Logis Ouest - Terrasse et Pavillon d'angle) : 2023-2024

Tranche n° 2 (Pont-levis) : 2025

Tranche n° 3 (façades et toitures du château) : 2026-2028

Tranche n° 4 (Courtine) : 2029-2032

▪ Calendrier prévisionnel de leur paiement :

Au fur et à mesure des travaux.

Signatures

Jean-Louis Durand
Associé

Gaétane Durand
Associée

Lancelot Durand
Co-gérant et associé

Bérénice Durand
Co-gérant et associée

Bérénice Durand

—

Sixte Durand
Associé

Sixte Durand

—

Augustin Durand
Associé

Augustin Durand